



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie

<p>École Primaire Simone Veil 79 Chemin de l'Église 73100 Moux 04 79 61 62 05 ce.0731063j@ac-grenoble.fr</p>	<p>PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE 2ND TRIMESTRE 27 janvier 2022 – 19h - Distanciel</p>
--	---

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon

Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme Lucas

Équipe enseignante :	Madame Clément (PS-MS) Madame Clair (MS-GS) Madame Comas (GS-CP) Madame Champier (CP-CE1) Madame Sallustio (CP-CE1) Monsieur Guichon (CE1) Madame Bourgeois (CE2) Madame Guillotin (CM1) Madame Barbason (CM2)
Le Maire ou son représentant :	<u>Représentants mairie :</u> Monsieur Filippi (Maire) Madame Agnus (Élue) Madame Vermeerbergen (Élu)
Invités :	<u>Représentants des parents d'élèves :</u> <u>Titulaires :</u> Madame Bianchi Madame Bonvalet Madame Préclaire Madame Seghir Madame Mendez Madame Ros Madame Cartier Madame Mitermique



	Madame Chapuis <u>Suppléants :</u> Madame Albert Madame Bichet Monsieur Ros Madame Rey-Gorrez Madame Blache-Leclerc Monsieur Toussaint Madame Morel
--	---

Début du conseil d'école : 27 janvier 2022 – 19h.

Secrétaire de séance : Mme Clair – enseignante

Le conseil d'école acte la démission de Madame Ros, qui en a informé le directeur de l'école avant ce conseil d'école, élue au titre de parent d'élève titulaire.

Madame Chapuis, première suppléante devient donc titulaire.

I. Parcours de l'élève :

A. Évaluations des élèves :

Les élèves sont évalués de différentes façons au sein de l'école selon les règles ministérielles en vigueur.

Les enseignants se chargent eux-mêmes de la création et de la passation des différentes évaluations dans la mesure où ils savent exactement quelles sont les notions abordées avec leurs élèves et évaluable en fonction des attendus des niveaux.

Les évaluations effectuées sont de trois types : prédictives, formatives et sommatives.

En effet, tout d'abord les élèves passent une évaluation prédictive/diagnostique afin de connaître les acquis des élèves en début d'année, d'un chapitre ou d'un cours : les points forts, les points faibles et surtout mettre à jour les difficultés rencontrées...

Ensuite, une évaluation formative est réalisée afin de faire un état des lieux en cours d'apprentissage pour apporter de l'information sur les acquis en construction. La vocation est double : information de l'élève/parents mais aussi de l'enseignant sur le degré de maîtrise atteint. En cas de difficulté, une



stratégie de remédiation qui permet de progresser est proposée. En cas de réussite, une autre stratégie est proposée afin de permettre à l'élève de dépasser ses acquis.

Enfin, une évaluation sommative termine le processus. Celle-ci permet de faire un bilan en fin d'apprentissage sur les connaissances et les savoir-faire acquis.

L'ensemble est référencé sur le LSU par le biais d'ÉduMoov pour certaines classes.

La majorité des classes fonctionne en semestre. Les classes de GS-CP (pour les CP) et CM2 fonctionnent au trimestre.

Les livrets en maternelles sont transmis une ou deux fois par an.

Les résultats de ces évaluations sont traduits de différentes façons : soit sous forme de nombres allant de 1 à 4 soit sous forme de lettre (D, A, PA, NA).

B. Évaluations nationales :

Des évaluations en mathématiques et en français ont été réalisées à l'échelle nationale pour l'ensemble des écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces évaluations ont lieu en septembre et en février pour les CP et seulement en septembre pour les CE1.

Le but de ces évaluations nationales est d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Ce point d'étape doit fournir aux enseignants des repères actualisés sur les progrès réalisés par les élèves, en complément des observations conduites en classe. Ces nouveaux repères permettent de répondre de manière soutenue aux besoins des élèves.

Elles se réalisent toutes sur des cahiers d'exercices spécialement adaptés aux élèves, notamment pour les élèves en situation de handicap.

Les enseignants ont saisi les réponses des élèves dans une application spéciale. Ils disposent plus tard d'un bilan individuel pour chaque élève et peuvent donc différencier et adapter leur enseignement. En effet, trois groupes sont alors réalisés par l'application avec notamment les groupes à besoin et les groupes fragiles en fonction des différentes compétences.



Les évaluations ont été repoussées à une date ultérieure compte-tenu du contexte sanitaire.

C. Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED, ...) :

Outre les relations présentes entre parents et école, les APC, l'aide aux devoirs, les élèves en difficulté scolaire sont suivis par différents partenaires.

Tout d'abord, l'enseignant de la classe repère la difficulté de l'élève en question.

Cette difficulté est abordée avec les parents d'élèves. Si besoin, un Programme Personnalisé de Réussite Éducative est mis en place pour pallier les difficultés scolaires. Le PPRE est un plan d'actions individualisées mis en place quand il est détecté des difficultés risquant de gêner l'enfant dans la scolarité. Il prévoit des actions pour aider à acquérir des connaissances et des compétences précises. Ce PPRE permet une différenciation accentuée afin de proposer des apprentissages adaptés à l'élève. Ce document est une sorte de petit contrat entre l'élève, ses parents et l'enseignant.

De plus, la prise en charge peut se poursuivre à l'aide de décroisement pour un travail en groupe de besoin. L'élève peut également être suivi en APC. Ces APC sont inclus dans le temps de service annuel des enseignants : 36h. Des stages de soutien peuvent également être proposés aux vacances scolaires. Plusieurs stages ont d'ores et déjà, été mis en place notamment aux vacances d'automne.

L'élève peut connaître des difficultés qui sont plus « profondes » et plus difficiles à combler par la seule intervention de l'équipe enseignante. Dans ce cas, une Équipe Éducative est mise en place en présence de la psychologue scolaire et du directeur. L'enfant peut être alors orienté vers un professionnel de la santé pour un suivi plus adapté.

Enfin, on peut aussi avoir recours à un Géva-sco ou un Plan d'Accompagnement Personnalisé i. Le Géva-sco est un formulaire unique de demande auprès de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Celui-ci est complété lorsqu'un Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap est souhaité par l'équipe éducative et les parents ou lorsqu'une orientation est souhaitée pour l'enfant (tant sur la prise en charge que pour des classes Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire ou des classes au collège de type Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté par exemple).

L'ensemble des demandes afin d'assurer la prise en charge de la difficulté scolaire a été effectué et le cas de l'élève a été géré avec le plus grand soin.

D. Disposition et modalités d'enseignement des langues vivantes :



Aucun assistant n'intervient à l'école pour l'enseignement des langues vivantes étrangères. Chaque enseignant enseigne les langues dans sa classe en fonction du programme en vigueur.

E. Modalités de l'inclusion des enfants en situation de handicap :

Les élèves en situation de handicap sont intégrés dans l'école de différentes manières :

Tout d'abord, comme évoqué auparavant, les démarches en lien avec la MDPH doivent être réalisées.

Ensuite, plusieurs cas de figure se présentent :

Des droits pour une AESH peuvent être ouverts afin que la DSDEN attribue un certain nombre d'heures à l'école (plus particulièrement le PIAL d'Aix-les-Bains Sud). Ainsi l'enfant pourra être accompagné par un adulte. L'AESH est présente entre 6 et 8h sur la semaine.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Leur rôle consiste à favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, une scolarité adaptée à ses besoins.

Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aides apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires).

L'accompagnement des élèves a de nombreux effets bénéfiques. Il favorise :

- les actes de sa vie quotidienne,
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles),
- les activités de la vie sociale et relationnelle.

L'aide individuelle a pour objet de répondre aux besoins d'un élève qui requiert une attention soutenue et continue.

L'AESH- répond aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue. Il accompagne plusieurs élèves en situation de handicap simultanément ou successivement.



Au sein de l'école, interviennent 2,5 AESH en équivalent temps plein dont une est rattachée à un élève en situation de handicap moteur.

L'ensemble des élèves sont inclus dans les classes et suivent des programmes différenciés (voir ci-dessus) accompagné par une AESH qui les aide dans leurs tâches.

De plus l'ensemble des classes est quasiment accessible pour les personnes à mobilité réduite.

F. Structures spécialisées et partenaires associés

D'autres structures peuvent être proposées pour une scolarisation en classe spécialisée afin de prendre en charge de manière plus adaptée la difficulté scolaire de l'enfant. Plusieurs types de classes UEMA ou ULIS sont présentes dans l'agglomération d'Aix-les-Bains. L'affectation de l'enfant en question dans ces classes relève alors d'une commission où siège l'enseignante référente du PIAL.

Les élèves orientés en ULIS correspondent à un profil bien spécifique : ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et pour eux les aménagements et adaptations pédagogiques et les mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives ne peuvent suffire. Leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Des droits pour toutes les structures de type rééducation peuvent également être ouverts par la MDPH. Les rééducateurs peuvent intervenir sur le temps scolaire si les conditions matérielles sont réunies pour leur intervention.



Si la commission préconise l'orientation vers le milieu médico-social, elle propose aux parents un choix entre plusieurs solutions adaptées d'établissements et de services d'accompagnement.

G. Présentation des dispositifs de protection de l'enfance :

Les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) mettent en œuvre diverses actions dans le cadre de la politique de protection de l'enfance, à des fins de prévention, de repérage des situations de danger ou de risque de danger, et de protection. L'aide à domicile et la prise en charge matérielle constituent les deux principaux modes d'intervention.

Cette politique est principalement confiée aux conseils départementaux, dont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) sont chargés plusieurs catégories de missions (art. L. 221-1 du CASF), en partie avec le service de la protection maternelle et infantile (PMI) et le service départemental d'action sociale (art. L. 226-1 du CASF). Tout d'abord, les services de l'ASE ont un rôle de sensibilisation et d'information des personnes pouvant être concernées par des mineurs en danger ou en risque de l'être.

L'ASE assure une fonction de protection, de soutien (matériel, éducatif et psychologique) mais assure aussi un rôle de prévention (prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion). Enfin, elle se charge aussi de contrôler les personnes physiques et morales à qui un enfant est confié. La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est elle en charge du volet judiciaire.

Deux lois, de 2007 et 2016, ont réformé la protection de l'enfance et réaffirmé les droits et les besoins fondamentaux de l'enfant.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a complété celle de 2007. Elle place l'enfant au centre de l'intervention. Mieux répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en repérant plus tôt les jeunes en danger et en stabilisant les parcours des enfants placés, mettre en place des outils d'évaluation de l'offre de prise en charge et assurer une égalité de traitement des enfants et de leurs familles sur tout le territoire, tels sont les enjeux de cette nouvelle loi. Elle précise aussi que l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité.

Fin 2019, un nouveau Pacte pour l'enfance a aussi été lancé afin d'améliorer la situation des enfants placés. La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.



En pratique et sur un plan concret : la prévention et le repérage sont assurés par la famille, l'éducation nationale, les différents modes d'accueil, les professionnels de santé, la police/gendarmerie, les services de prévention (action sociale, médico-sociale) et par tout citoyen.

Au besoin ces derniers effectuent une information préoccupante : L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 pour alerter le président du conseil général sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

Cette information préoccupante est faite à la Cellule de Recueil et de traitement des informations préoccupantes qui recherchent l'aide à proposer si l'enfant est en danger et que les parents acceptent l'intervention du service. Si tel n'est pas le cas, la CRIP saisit l'autorité judiciaire.

La CRIP met en place une protection administrative ou judiciaire. L'administration intervient dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance : milieu ouvert plutôt financier ou humain ou un accueil provisoire ou modulable. La protection judiciaire est faite par un procureur et un juge des enfants menant des investigations pour un placement ou un aide de type administratif.

H. Objectifs et actions cycle 3 :

Les objectifs et actions du cycle 3 s'illustrent à travers différents sous-objectifs déclinés pendant les deux années.

Outre, les compétences et objectifs en langue et en mathématiques, grands enjeux du cycle 3, plusieurs autres actions sont présentes.

Tout d'abord en CM1, un travail culturel autour du cinéma qui est souvent méconnu chez les enfants. Ce travail culturel est poursuivi sous forme de différents ateliers sur des thématiques choisies par des groupes en CM2.

De plus, en CM1, un travail est réalisé autour des jeux olympiques. Celui-ci est poursuivi en CM2 avec l'intervention de stagiaires STAPS.

En CM1, les élèves sont familiarisés au monde numérique à travers l'utilisation de l'outil informatique et d'une application pour la classe. Ensuite, en CM2, ces objectifs se poursuivent avec l'utilisation

d'outils numériques performants au service des apprentissages. Le permis internet est également passé en milieu d'année scolaire par les élèves de CM2.

II. Projet et vie à l'école :

A. Bilan des actions communes de l'école :

a. L'hommage à Samuel Paty :

Le 15 octobre, plusieurs classes ont mis en place un hommage à Samuel Paty. Un travail sur la laïcité avait débuté dans certaines classes à ce moment-là.

Celui-ci s'est organisé sous différentes formes, en fonction aussi de l'âge des élèves. L'enjeu est des plus importants dans le contexte actuel de l'École. Sensibiliser les élèves au respect de l'autre, à la tolérance constitue un enjeu majeur dans cette période de tension.

b. Les cérémonies :

Les classes de CM1 et CM2 ont participé à la cérémonie du 11 novembre et participeront à celle du 8 mai.

Ces activités représentent des actions concrètes illustrant tout à fait le parcours citoyen auquel les élèves participent tout au long de leur scolarité. Ce parcours citoyen s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève, véritable citoyen en devenir. Adossé aux enseignements, en particulier à l'enseignement moral et civique, il concourt à la transmission aux enfants des valeurs et grands principes de la République (laïcité, respect mutuel, lutte contre toutes les formes de discrimination et contre le racisme).

c. Collectes :

Tous les bouchons et couvercles en plastique sont collectés aussi bien concernant l'alimentaire, les ménagers que l'hygiène. Il en est de même pour les piles.

Un premier collecteur de bouchon est plein, une dépose va s'effectuer d'ici peu.



d. Festival du livre :

L'école a participé en décembre au festival du livre de Lyon. Cette manifestation annuelle a pour but de promouvoir la lecture à l'école primaire en présentant une sélection d'ouvrages variés, attractifs et adaptés aux différents niveaux.

Une recette de 420 euros a eu lieu pour seulement 4 classes participantes. L'école a pu obtenir plus de 80 euros de livres (20% de la recette totale offerte).

Souhaitons qu'à l'avenir un plus grand nombre de classes de l'école participe à cette initiative.

e. Théâtre :

Les petites interventions seront réalisées dans les classes et/ou avec les enseignants de l'école en milieu et fin d'année avec notamment la mise en voix de certains textes.

f. Le conseil d'école d'élèves :

L'ensemble des conseils d'école d'élèves sont annulés compte-tenu du contexte sanitaire. Ils sont remplacés par des conseils de classe au sein de chacune d'entre elles.

g. Projets de la cour de récréation :

Un projet autour de la cour de récréation est à l'étude. Un travail important a déjà été réalisé en ce sens par les élèves de CM2. En effet, ces derniers doivent présenter prochainement au directeur ainsi qu'à la mairie leurs différentes propositions pour permettre une réalisation courant l'été.

Les plans vont s'articuler autour de l'aménagement de plusieurs zones dans cette cour de récréation : espace calme, sport intensif, jeux ou autres...

Les enseignants et surtout les élèves avaient jusqu'à mi-janvier (quelques semaines de décalages sont présentes à cause du COVID) pour présenter leurs suggestions de manière réfléchie et concrète, afin que le directeur en étroite collaboration avec la municipalité puisse faire le lien et engager matériellement ce projet.

h. Charte PE-ATSEM :

Les enseignantes du cycle 1, en liaison avec les services municipaux travaillent en collaboration pour la création d'une charte des ATSEM.

Cette charte servira de document de référence pour travailler en collaboration pour les élèves. Le cadre d'intervention sera formalisé afin de différencier le rôle et la place de chacun afin d'apporter des réponses aux interrogations des ATSEM et enseignants. L'objectif est de fluidifier encore davantage le travail quotidien.

i. La bibliothèque municipale :

Les accueils avec Sandrine se poursuivent. Le travail est vraiment très apprécié et se révèle très bénéfique pour les enfants. Toutes les classes se rendent à la bibliothèque, les élèves de CM2, quant à eux, effectuant des recherches sur Internet, sous la houlette de la bibliothécaire.

L'ensemble des classes de l'école participe, en lien avec la bibliothécaire, à l'élaboration d'un Kamishibai, c'est à dire une sorte de projection d'images aux spectateurs, qui sert de support à un conte, qui sera ultérieurement lu à leurs camarades.

j. Plan de relance numérique :

Un certain nombre de demandes d'équipements a été effectuée : des ordinateurs portables pour les enseignants et pour la direction, des VPI dans les classes 3, 4, 5, un lot de tablettes (accompagnées de l'ensemble de leurs accessoires), des ressources pédagogiques éducatives.

Une première vague d'achats a été effectuée par le directeur en collaboration avec les services municipaux : PCs, tablettes et accessoires ainsi que quelques ressources pédagogiques.

L'ensemble devrait être opérationnel en milieu ou fin d'année scolaire.

k. La liaison maternelle-élémentaire et élémentaire-collège :

Cette double liaison s'illustre de différentes façons.



Concernant la liaison maternelle-élémentaire elle s'effectue tout au long de l'année concernant les différents apprentissages. Un décloisonnement entre les mêmes niveaux devrait avoir lieu. Néanmoins, la situation sanitaire actuelle ne permet pas les échanges entre classes et limite donc le décloisonnement. De plus d'un point de vue purement administratif, des réunions abordant le suivi des élèves, au sein de l'école, sont organisées.

Pour ce qui est de la liaison école-collège, celle-ci n'a pas débuté sur le plan pédagogique (manque de lien du côté du collège). La liaison administrative s'effectue en fin d'année à travers la transmission de documents de suivi des élèves. Une présentation du collège devrait être faite aux CM2 de l'école si le contexte sanitaire le permet. De plus, le collège effectue une opération « portes ouvertes » le 1^{er} juillet.

l. L'aide aux devoirs :

Suite à une demande d'un nombre conséquent de familles, en collaboration avec le directeur, la mairie a souhaité mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs sur inscription par période.

Une enquête a été construite afin de cerner davantage les besoins. Plusieurs créneaux ont été ensuite proposés, regroupant plusieurs niveaux. Les CE2-CM sont pris en charge le lundi et le jeudi par M. Déchêne-Cotillon quant aux CP-CE1 le jeudi uniquement par Mme Bourgeois.

Faute d'un nombre conséquent d'inscrits, la séance initialement prévue le lundi pour les CP-CE1 a été annulée.

m. Les stages réussite :

L'Éducation Nationale offre la possibilité, pour les enseignants volontaires, d'organiser des stages de soutien durant certaines périodes d'interruption pédagogique.

Ce fût le cas aux vacances d'automne où M. Déchêne-Cotillon a pu prendre en charge environ 25 élèves de CE1 et CM1.

Cette opération se renouvellera lors des vacances d'hiver où il est encore volontaire pour effectuer un stage ciblant les élèves de CE1, CE2 et CM1.

n. Le site internet de l'école :



En lien avec les parents d'élèves délégués, le directeur a mis en place un site internet pour l'école.

Ce site internet, à travers une page privée pour l'école, permet de centraliser les informations « brutes » tout en mettant également à disposition certains documents et informations valables tout au long de l'année scolaire.

L'ensemble des publications est doublé d'un envoi par mail.

B. Bilan intermédiaire des projets de classe :

a. La classe de CM2 :

La classe de glisse à Valmenier est prévue du 21 au 27 mars. Le travail en lien avec cette classe se poursuit. À ce titre, les élèves vont mettre en place une tombola avec 1000 € de lots (offerts gracieusement par des parents) afin de financer une partie de cette classe de glisse.

La classe était également engagée dans la mission alpha. La classe a reçu un diplôme dans ce domaine.

Les stagiaires STAPS interviennent dans l'école et vont mettre en place prochainement des olympiades sportives.

Les différents projets de classe notamment la collecte pour les restos du cœur, le rallye mythologique ou le projet concernant la cour de récréation sont bien engagés...

b. La classe de CM1 :

La classe de CM1 travaille autour de deux thématiques : la montagne et l'image animée ou non.

L'étude approfondie sur les aménagements réalisés pour les différentes épreuves olympiques des JO d'Albertville de 1992 autour de l'étude de documents ne s'est pas encore mise en place. Plusieurs raisons expliquent ce retard : le contexte sanitaire, la surcharge de travail des fondamentaux en classe mais aussi le volume de travail des directeurs d'école. De ce fait, il n'a pas été encore possible de dégager suffisamment de temps pour la mise en place de ces différents éléments.



Néanmoins, l'image animée ou non a été abordée en lien avec des techniques cinématographiques « pures ».

En effet, le travail a commencé à s'effectuer à travers une étude historique du cinéma et de l'image animée. L'analyse des différentes étapes de réalisation d'un film (scénario, cadrage, montage et tournage) et la face cachée des scènes qu'ils apprécient tant va être abordée d'ici à quelques semaines.

Le projet architecture va débuter d'ici à quelques semaines, quand le contexte sanitaire sera moins lourd. L'espace vécu, naissant de l'espace et du temps représentera la thématique abordée en détail.

c. Le projet d'intervention sécurité routière :

Toutes les classes de maternelle ont été sensibilisées à la sécurité routière avec « Zou le loup ! ». L'intervention de l'association était gratuite en échange d'une proposition de vente de leur livret. Les enfants comprennent comment être bien attaché et bien protégé dans une voiture. Ils ont été très sensibilisés à cette notion. Cette thématique sera longuement revue tout au long de l'année.

d. Les classes de CM2 et CE2 :

Les deux classes participent au permis piéton pour les CE2 et au permis internet pour les CM2. Ces permis se passent avec la gendarmerie d'Aix-les-Bains.

La première intervention (d'une durée de 35 à 45 minutes selon le permis et selon la participation des enfants) consiste en la présentation du permis et la remise du matériel pédagogique (livrets et DVD). À l'issue, l'enseignant dispense à sa guise les séances de formation sur 4 semaines. Une deuxième intervention est consacrée à l'évaluation des enfants (environ une demi-heure). Lors de la troisième séance, les permis sont remis, en présence des enseignants, directeur, un représentant de la mairie, notre Commandant de Brigade et un correspondant du Dauphiné Libéré.

Les permis vont débuter prochainement dans les classes.

e. Les classes de cycle 2 :

Un cycle natation de 10 séances est prévu les mardis et vendredis du 7 mars au 8 avril.

f. Les classes de CE2 et de GS-CP :



Le projet autour des contes avance et les élèves ont pu en découvrir plusieurs. La sortie aux Aillons, "au pays suspendu des géants" se prépare progressivement

g. Les classes de GS-CP et CP-CE1 :

Le projet avec les messagères du tri est clairement établi. La mise en place de celui-ci va intervenir en période 5 afin de sensibiliser les enfants des écoles à la question du tri des déchets.

La sortie de fin d'année est en cours de réflexion autour d'un pique-nique 0 déchets.

Une demande a été faite auprès de la mairie pour équiper les salles de classes de corbeille de tri.

h. La classe de PS-MS et MS-GS :

Le projet autour des 5 sens se poursuit après une présentation des 5 sens et l'analyse de la vue. L'ouïe est abordée durant cette période.

Des jeux et expériences sur l'écoute, écoute de morceaux de musique variés (intensité, hauteur), instruments de musique sont mis en œuvre dans la classe.

P4 : le toucher : à travers des jeux de devinettes d'objets, descriptions de matières, parcours tactiles.

P5 : l'odorat et le goût : grâce à des plantes aromatiques, au memory des odeurs, et à des expériences sur les différentes saveurs, menu, et en abordant aussi la question de la chaîne alimentaire.

Les ateliers finaux seront consacrés à la création d'un album sur le thème des 5 sens.

i. Les classes de PS-MS et MS-GS :

Un travail autour du respect tant de soi que des autres a été entrepris. Il se déroule en plusieurs temps.

Il s'illustre à travers 3 grands axes : connaître son corps et en prendre soin, vivre ensemble et respecter sa planète.

La première partie s'illustre autour des 5 sens mais aussi les règles d'hygiène.



L'aspect du vivre ensemble a été longuement abordé tant concernant le moi que les autres.

Un travail sur les jardins de l'école, l'environnement proche mais aussi les comportements responsables à adopter a débuté, il se poursuivra tout au long de l'année.

France Nature Environnement Savoie est intervenue en classe afin d'aborder le respect de la nature notamment en forêt.

Le projet avec l'association se poursuivra au printemps avec deux sorties sur le terrain dans l'environnement proche de l'école.

Une sortie raquette est prévue pour la classe de PS-MS et MS-GS.

j. Les classes de PS-MS, MS-GS et le périscolaire :

Un travail est en construction autour de règles de vie collective notamment pour tous les espaces partagés comme les toilettes, les couloirs ou même l'espace de sieste (où une continuité de responsabilité s'effectue).

L'objectif étant d'harmoniser l'ensemble des règles établies par les acteurs de terrain pour permettre une réelle continuité de cadrage pour les élèves.

k. Les classes de PS-MS, MS-GS et CM1 :

Le projet de lecture est suspendu compte-tenu du contexte sanitaire. Chaque lundi et mardi, 2 élèves de CM1 devaient lire un album aux PS-MS et MS-GS. L'album était travaillé en amont par les élèves de CM1 afin d'avoir une diction parfaite mais aussi pour poser des questions à leurs camarades. Ce type d'action permettait aussi de renforcer les liens entre les élèves de différents niveaux.

III. Fonctionnement de l'école :

La crise du COVID-19 et l'ensemble des mises-à-jour du protocole applicable aux écoles impacte énormément son fonctionnement, de par les nombreuses adaptations à mettre en place...

La crise sanitaire et son lot de changements incessants de protocoles, tous plus complexes les uns que les autres, contrarie fortement la réalisation d'une activité scolaire sereine.

L'école a subi plusieurs fermetures, un nombre important de cas de COVID au niveau des élèves, de ce fait, la gestion du quotidien est très lourde depuis septembre.



A. Bilan intermédiaire sur la sécurité :

La sécurité dans l'école n'est assurée que si l'ensemble du personnel et des utilisateurs respecte les règles et les protocoles et les maîtrise donc parfaitement... À ce titre plusieurs exercices ont lieu et ce de divers types. En effet, nous pouvons être confrontés à des risques de nature très diverse : incendie, attentat/intrusion et risque majeur, l'école doit donc s'y préparer.

Le directeur rappelle, suite au questionnement d'un parent, que la réalisation de ces exercices est obligatoire et pour certains avec une contrainte de date à respecter. Il est donc bien évident que des considérations liées à la météo ne peuvent entrer en ligne de compte lors de l'organisation de ces exercices.

Plusieurs exercices ont été effectués avant le 1er conseil d'école : 2 Plans Particuliers de Mise en Sûreté (1 attentat/intrusion, 1 risque majeur) ainsi que 1 exercice incendie. D'autres exercices ont été réalisés entre le 1er conseil d'école et celui-ci :

Tout d'abord, nous avons procédé à un exercice de confinement "attentat/intrusion" le 16 novembre. Aucun incident n'est à signaler. L'ensemble des consignes a été respecté.

De plus, un exercice de fuite a eu lieu le jeudi 20 janvier. En effet, lorsqu'un intrus entre dans l'enceinte scolaire, plusieurs attitudes peuvent être adoptées en fonction de la nature du risque auquel nous sommes confrontés. L'école se doit de tester l'ensemble des possibilités (fuite ou confinement). Cet exercice de fuite a été encadré et anticipé par l'ensemble de l'équipe. Tout s'est bien déroulé malgré la distance du point d'arrivée prévu. Il est à noter que lorsqu'une telle posture est adoptée, il faut gérer un certain nombre de risques : l'agresseur mais aussi et surtout la circulation. L'ensemble doit être très encadré.

Enfin, deux exercices incendie ont eu lieu : le 22 octobre et le 10 janvier. L'évacuation du bâtiment s'est effectuée rapidement (moins de 3 minutes). Les consignes sont plutôt bien respectées malgré les différents scénarios testés (fumée dans le couloir, élève retenu ou autre). Le bilan est donc globalement assez positif.

B. Budgets municipaux :

Le budget de fonctionnement alloué à l'école pour l'année 2021 est clôturé. Il a été intégralement utilisé (principalement chez les fournisseurs de papeterie et à la librairie).



De plus, le reliquat du budget transport a été basculé sur l'exercice comptable 2022 afin de permettre une utilisation lors de la classe de glisse des CM2.

L'équipe éducative a sélectionné essentiellement du petit mobilier (chaises pour le bureau) au niveau des investissements futurs.

C. Travaux :

Une panoplie de travaux a été d'ores et déjà réalisée à l'école. Le cadre de vie et de travail est de belle qualité. L'ensemble des élèves et du personnel a pleinement conscience des investissements réalisés.

Ces investissements ont été poursuivis par l'installation de stores dans les classes 3 et 4 ainsi que le changement des vitres pare-feu au 1er étage.

Des investissements sont en cours concernant le plan numérique.

L'équipe pédagogique souhaitait avoir un capteur de CO2 mobile afin de mesurer la quantité de dioxyde de carbone présent dans l'air lors des cours en salle de classe. La municipalité a évoqué qu'une série d'études serait mise en place d'ici peu.

D. Préparation à la rentrée scolaire prochaine : prévisions et réparations :

Les prévisions d'effectifs et leurs répartitions pour l'année scolaire prochaine sont les suivantes :

Cycle	Enseignants du cycle	Nombre d'élèves par niveau (non par classe)
1	Mme Clément	19 PS
	Mme Clair	18 MS
	Mme Comas	19 GS



2	Mme Champier/Mme Sallustio	20 CP
	M. Guichon	30 CE1
	Mme Bourgeois	30 CE2
3	M. Déchêne-Cotillon	27 CM1
	Mme Barbason	25 CM2
Total		187

L'année scolaire prochaine, l'école comptera 7 ou 8 classes (nombre total d'élève très proche du seuil de fermeture).

Les risques de fermeture à très court terme représentent toujours une inquiétude assez vive pour l'équipe enseignante. Un nombre assez important d'élèves quittent l'école et ces départs ne sont pas du tout compensés par un nombre important de nouvelles inscriptions en PS de maternelle. Les nouvelles constructions ainsi que l'ouverture aux dérogations devraient permettre de remonter les effectifs et d'éviter une fermeture de classe.

L'organisation des classes sera sensiblement la même que lors de cette année scolaire. En effet, on constate que le nombre d'élèves est moins important au sein d'une même tranche d'âge, en maternelle qu'en élémentaire. Le double niveau GS-CP s'impose donc dans tous les cas. Celui-ci sera reporté au moins jusqu'à une partie des CE1 si aucune fermeture n'intervient. Dans le cas contraire, l'école sera organisée avec des doubles niveaux dans l'ensemble des classes.

Le directeur sera déchargé à 33% soit 1 jour fixe toutes les semaines qui devrait être le jeudi ainsi que le vendredi toute la journée une fois toutes les 3 semaines.

IV. Questions diverses :

De nombreux points ont été soulevés par les parents d'élèves à travers le questionnaire réalisé par les parents d'élèves délégués.



Ce questionnaire, suite à la demande de plusieurs enseignants sera revu pour la préparation des prochains conseils d'école.

De nombreux remerciements ont été formulés sur plusieurs points. L'équipe s'en voit ravie.

Plusieurs points ont déjà trouvé réponse dans ce conseil d'école ou dans le conseil d'école précédent.

Les autres points sont abordés dans l'ordre suivant : école, enseignement et périscolaire.

Tout d'abord, le problème de stationnement gênant, de circulation devant l'école a été abordé.

Le directeur rappelle que M. le Maire l'a mentionné dans ses vœux, il encourage les déplacements à pied ou doux. De plus, les voitures arrêtées sur les trottoirs alors que des places sont libres sur les parkings sont des voitures de parents d'élèves. Il en est de même malheureusement pour la vitesse des véhicules, parfois excessive, comme le non-respect des priorités piéton.

Trop souvent des enfants traversent seuls alors qu'ils peuvent être accompagnés par un adulte.

Le directeur et les membres du conseil d'école, tout comme M. le Maire dans le bulletin municipal, en appellent à la responsabilité et au sens civique des parents d'élèves.

Le directeur souligne qu'un projet, avec la gendarmerie, est en lien avec cette problématique dans la classe de CE2 : le permis piéton.

De plus, Mme Agnus mentionne qu'une solution va être testée d'ici peu. En effet, deux sens interdits provisoires de part et d'autre de l'école, pour une absence de circulation devant l'entrée sur les temps d'accueil et de sortie des élèves vont être mis en place. Ce dispositif permettra probablement d'apporter au moins un début de solution à ce problème.

Autre point très important, le vol de clé signalé avant les vacances. Il est abordé par les parents délégués. La clé a été remise dans la boîte aux lettres de l'école quelques jours après.... Mme Agnus mentionne que l'équipe municipale est en train de travailler sur ce problème. Un devis a été demandé pour ajouter un digicode, étendre le secteur de l'alarme et/ou ajouter une caméra extérieure.

Ensuite, un questionnement était présent quant au lien effectué pour les élèves absents. Il est évident qu'un système numérique ne peut être développé pour tisser un lien tout au long de la journée avec les élèves absents. L'enseignant doit gérer une classe en présentiel et cette tâche n'est pas compatible sur la durée avec le distanciel tant d'un point de vue organisationnel que matériel.



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie

De plus, il est à noter que l'ensemble des enseignants est très investi notamment en fournissant des éléments de travail pour les élèves absents. Des groupes de soutien ont même été mis en place en classe au retour des élèves absents.

Plusieurs classes ont mis en place des applications, lien apprécié par parents et enseignants, qui relève de la liberté pédagogique de chaque enseignant. Si l'enseignant estime que ce dispositif apporte une plus-value, aux apprentissages des élèves, une coéducation, libre à lui de s'engager dans un tel dispositif. En aucun cas ce type d'élément est obligatoirement mis en place. Nous nous situons bien dans le cadre de la libre initiative de l'enseignant.

Enfin, concernant le périscolaire, plusieurs points sont abordés.

Tout d'abord concernant le restaurant scolaire, il est rappelé que les agents, comme le personnel de l'école est tenu de porter le masque. Cette obligation est respectée. De plus, les élèves sont surveillés, comme ils le sont sur le temps scolaire.

D'une manière générale, les parents s'interrogent sur un manque de personnel compte-tenu du nombre d'enfants inscrits.

Mme Agnus mentionne que le taux d'encadrement recommandé est appliqué et respecté : maternelle : 1 pour 10 au restaurant scolaire, 1 pour 15 en garderie et en élémentaire : 1 pour 20 au restaurant scolaire et 1 pour 25 en garderie. L'effectif est parfois conséquent mais les recommandations sont toujours respectées en tenant compte du contexte sanitaire incertain (absence personnel et enfants).

Ensuite, de nombreuses questions sont en lien avec Mouxyclic, le nouveau portail famille. Mouxyclic est encore d'élaboration. Mme Agnus mentionne qu'une application n'est pas disponible mais il est tout à fait possible d'inscrire son enfant à partir d'un appareil mobile.

De plus, un récapitulatif d'ensemble de la semaine sera bientôt disponible ainsi qu'une possibilité de réservation à l'année scolaire.

Enfin, aucun changement n'a été effectué concernant la règle appliquée par rapport aux absences. Elle est par ailleurs clairement présentée dans le règlement : repas remboursé uniquement si l'absence est pour cause COVID.

Fin du conseil d'école : 27 janvier 2022 – 21h

Le prochain conseil d'école aura lieu le 23 juin à 19h.

Le directeur,

Président du conseil d'école

École Primaire Simone Veil

79 Chemin de l'Église

73100 Moux

Tél : 04 79 61 62 05

Mail : ce.073106@ac-grenoble.fr

Directeur

M. Déchène-Cotillon

La secrétaire de séance

CLAIRE PASUALE

Page 21 sur 21

